

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Oasis

Date de publication : 03/31/2019 (m/j/a)

SECTION 1 : IDENTIFICATION

Nom du produit : Oasis

Norac Concepts Inc.
C. P. 31097
Guelph (ON) N1H 8K1

Usage du produit : Colorant liquide pour les lacs et les étangs

Restrictions d'utilisation : Inconnues

Renseignements supplémentaires sur le produit : 519-821-3633

En cas d'urgence, composer à toute heure le 613-787-5620

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification SGH : Sensibilisation de la peau Catégorie 1

Sensibilisation respiratoire Catégorie 1

Mot indicateur : DANGER

Pictogramme de danger :



Phrases de risque SGH : H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation
H317 Peut provoquer une allergie cutanée

Conseils de prudence SGH : **Prévention**

P102 Tenir hors de portée des enfants

P103 Lire l'étiquette avant utilisation

P260 Ne pas respirer les poussières ou les brouillards

P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail

P280 Porter des gants de protection

P284 Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire

Intervention

P304+P340 EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer

P342+P311 En cas de symptômes respiratoires : Appeler un centre antipoison ou un médecin.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin.

P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

Entreposage

Aucun énoncé relatif à l'entreposage

Élimination

P501 Éliminer le contenu/récipient de façon à se conformer à la réglementation pertinente

Dangers physiques non classé ailleurs : Inconnus

Dangers pour la santé non classé ailleurs : Inconnus

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Nom chimique	N° CAS	% (p/p)
Tartrazine	19434-21-0	2,4

Nom courant : Aucun

Synonyme : Aucun

SECTION 4 : PREMIERS SOINS

Inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils supplémentaires.

Contact avec la peau : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau courante pendant au moins 20 minutes. Si l'irritation persiste, recourir à de l'aide médicale.

Contact avec les yeux : Rincer immédiatement les yeux à l'eau courante pendant au moins 20 minutes. Garder les paupières écartées durant l'opération. Si l'irritation persiste recourir à de l'aide médicale.

Ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils supplémentaires. Faire boire de petites gorgées d'eau à la victime.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés :

Inhalation : Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme. Le brouillard de pulvérisation risque de provoquer une irritation respiratoire.

Contact avec la peau ou les yeux : Peut provoquer une réaction allergique cutanée. Peut provoquer une légère irritation oculaire.

Ingestion : Peut provoquer une irritation de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire : Il n'existe pas d'antidote spécifique, traiter selon les symptômes.

SECTION 5 : MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs appropriés : En cas d'incendie important, appliquer un agent formant un film flottant ou de l'eau sous forme de brouillard. En cas d'incendie de moindre importance, utiliser du dioxyde de carbone ou un agent chimique sec.

Agents extincteurs inappropriés : Inconnus

Dangers spécifiques de la substance ou du mélange : Contenir l'eau d'extinction en vue de son élimination si elle a été contaminée par le produit.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers : Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements imperméables. Utiliser le moins d'eau possible et endiguer le lieu de déversement pour empêcher le ruissellement de s'infiltrer dans l'approvisionnement en eau ou dans l'environnement.

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence : Porter un équipement de protection individuelle tel que décrit à la section 8.

Protection environnementale : Ne pas laisser le produit pénétrer dans les égouts, les eaux souterraines ou tout autre cours d'eau. Informer les autorités gouvernementales pertinentes si le déversement doit être signalé ou pourrait nuire à l'environnement.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage : Laver les surfaces dures à l'aide d'un détergent puissant. Absorber la matière déversée à l'aide d'une matière liante liquide convenable et les placer dans des contenants qui conviennent à leur élimination. Éliminer les matières contaminées comme déchet conformément à la section 13.

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention : N'utiliser que dans un endroit bien aéré. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Se laver à fond après avoir manipulé le produit. Si les vêtements sont contaminés, les laver à fond avant de les réutiliser.

Conditions relatives à la sûreté en matière de stockage : Entreposer dans un endroit frais et bien aéré. Tenir hors de la portée des enfants et des animaux de compagnie.

Température d'entreposage : Craint le gel.

SECTION 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Ingrédients ayant des limites d'exposition en milieu de travail

Ingrédient	N° CAS	Valeur/forme de l'exposition	Concentration admissible
Tartrazine	19434-21-0		Aucune donnée

Contrôles techniques appropriés : Assurer une extraction d'air local et/ou une aération adéquate.

Mesures de protection individuelle :

Protection des yeux : Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques lorsqu'il y a un risque de contact avec les yeux.

Protection de la peau : Des gants résistant aux produits chimiques et des vêtements de protection imperméables dans des conditions d'utilisation prévues.

Protection respiratoire : En présence du brouillard de pulvérisation, porter un respirateur approuvé par le NIOSH/MSHA.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence :	Liquide bleu foncé
Odeur :	Aucune
Seuil de l'odeur :	Sans objet
pH :	Non déterminé
Point de fusion/point de congélation :	Non déterminé
Point initial/écart de distillation :	Non déterminé
Point d'éclair :	> 93,3 °C appareil Pensky-Martens
Taux d'évaporation (éther=1) :	Non déterminé
Inflammabilité (solide ou gaz) :	Sans objet
Limite inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité :	Aucune donnée
Limite supérieure d'inflammabilité ou d'explosivité :	Aucune donnée
Tension de vapeur (mm Hg à 20 °C) :	Aucune donnée
Densité de la vapeur (air=1) :	Aucune donnée
Densité relative :	1,05 à 20 °C
Solubilité (eau) :	Soluble
Solubilité (autre) :	Aucune donnée
Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Aucune donnée
Température d'auto-inflammation :	Aucune donnée
Température de décomposition :	Aucune donnée
Viscosité :	Non déterminée

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité :	Non réactif. Le produit n'est pas sensible aux chocs mécaniques.
Stabilité chimique :	Stable dans des conditions normales
Risque de réactions dangereuses :	Aucun prévu
Conditions à éviter :	Inconnues
Matières incompatibles :	Les oxydants puissants
Produits de décomposition dangereux :	Pourrait produire des oxydes de carbone et des gaz irritants.

SECTION 11 : RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition probables : Yeux, peau, ingestion et inhalation

Toxicité aiguë du produit :

Orale DL₅₀ (rat) = Aucune donnée disponible

Cutanée DL₅₀ (lapin) = Aucune donnée disponible

Inhalation CL₅₀ (rat) = Aucune donnée disponible

Effets immédiats ou retardés :

Inhalation : L'inhalation du brouillard de pulvérisation pourrait provoquer une irritation des voies respiratoires.

Contact avec la peau : Peut provoquer une irritation cutanée.

Contact avec les yeux : Peut provoquer une irritation oculaire.

Ingestion : Peut provoquer une irritation de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme en cas d'inhalation, et une réaction allergique cutanée.

Risque d'aspiration : Inconnu

Effets chroniques : Inconnus

Cancérogénicité : Les ingrédients du produit ne sont pas classés comme cancérigènes par l'ACGIH, le CIRC, l'OSHA et le NTP.

Mutagénicité : Aucune donnée

Effets sur la reproduction : Aucune donnée

Autres informations : Inconnues

SECTION 12 : DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité : Aucune donnée disponible

Persistance et dégradation : Aucune donnée disponible

Potentiel de bioaccumulation : Aucune donnée disponible

Mobilité dans le sol : Aucune donnée disponible

Autres effets secondaires : Aucune donnée disponible

SECTION 13 : DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Élimination du contenant : Emballage non réutilisable. Ne pas réutiliser à d'autres fins. Rincer le contenant trois fois et ajouter les eaux de rinçage dans le réservoir de pulvérisation. Si possible, offrir le contenant en vue de son recyclage ou le perforer et l'éliminer dans un enfouissement sanitaire, ou selon d'autres méthodes approuvées par les autorités provinciales et locales.

Élimination des déchets : Éliminer les résidus dans des installations autorisées pour le traitement ou l'élimination des déchets (dangereux) conformément aux réglementations locales, provinciales et fédérales en vigueur. Ne pas jeter les déchets avec les ordures ordinaires ou dans les égouts.

SECTION 14 : INFORMATION RELATIVE AU TRANSPORT

Classification par le TMD canadien : Non réglementé

Numéro de téléphone d'urgence transport : 613-787-5620

Précautions spéciales : Inconnues

Polluant marin : Non

SECTION 15 : INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION

Classification SIMDUT : Division D2B Cause une sensibilisation respiratoire et une réaction allergique cutanée

Liste intérieure des substances (LIS) : Tous les ingrédients figurent sur la LIS.

LCPE – Inventaire national des rejets de polluants : Ne figure pas sur l'INRP.

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

Les renseignements contenus dans le présent document ne sont donnés qu'à titre de guide sur la manutention de cette matière et ont été rédigés en toute bonne foi par un personnel technique compétent. Ces renseignements ne sauraient être considérés comme complets, les méthodes et les conditions d'emploi et de manutention pouvant s'étendre à d'autres aspects. Aucune garantie, quelle qu'elle soit, expresse ou tacite, n'est accordée et Norac Concepts Inc. ne peut en aucun cas être tenue responsable de dommages, pertes, blessures corporelles ou dommages fortuits pouvant résulter de l'utilisation de la présente information.

Rédaction de la FDS : Norac Concepts Inc.
Service technique

Date de publication : 03/31/2019 (m/j/a)